

**De Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
25 mars 2013**

N° 03/2013

N° 49

PROCES-VERBAL

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT - M. BERTHIER – M. RAMBAUD –
Mme CLEMENT – M. PEPIN - Mme GAUDET - M. LEPAGE - Mme LANDER – Mme PILTE Mme
PRIEUX – M MAUBERT - M. PATUREAU – Mme VALS – Mme BERTHELIER – Mme HEUGUES –
M. POMPON - M. BORDOT – Mme MASSOULINE - Mme LAMA – M. CHUPAU – M. OREN – M.
DOGANER – Mme BAYRAM - M. BOULAY

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme BEDEZ à M. PEPIN
- Mme DOUCET à M. BERTHIER
- M. YILMAZ à M. BOULAY
- Mme BENALI à Mme PILTÉ
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- Mme MAMERT à Mme CLEMENT
- M. KHALID à M. RAMBAUD
- Mr. M'HIR à Mme LANDER
- Mme BASSOUM à Mme PRIEUX

ABSENT ET EXCUSES :

- M. HUC

SECRETARE DE SEANCE:

- M. BOULAY

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2012

FINANCES **(Rapporteur : M. le Maire)**

- 1-Budget principal : reprise anticipée des résultats,
- 2- Budget principal : vote des taux d'imposition,
- 3-Budget principal : vote du budget primitif 2013,
- 4-Budget annexe du service de l'eau : reprise anticipée des résultats,
- 5-Budget annexe du service de l'eau : vote du budget primitif 2013,
- 6-Budget annexe du Restaurant sur le Lac : vote du budget primitif 2013,
- 7-Récapitulatif des marchés 2012,

URBANISME - ENVIRONNEMENT **(Rapporteur : M. Pépin)**

- 8- Cession d'une propriété communale 2 rue Pascal, à M et Mme CAJIRTEKIN,
- 9- Cession d'une propriété communale 25 rue Voltaire, à M et Mme BUDGEMAA,
- 10- Acquisition d'un terrain, rue Painlevé, propriété de la SCI Painlevé-Maupassant,
- 11- Demande de subvention à l'ADEME pour un audit énergétique de l'école élémentaire Pierre Perret

COMMUNICATION **(Rapporteur : Mme Clément)**

- 12-Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association « Radio Chalette »,

ECOLE ET FAMILLE **(Rapporteur : Mme Gaudet)**

- 13-Avis sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

CULTUREL **(Rapporteur : Mme Pilté)**

- 14-Exposition « Carnets d'Orient » à la médiathèque,

PERSONNEL
(Rapporteur : M. Berthier)

- 15-Création de postes dans le cadre du dispositif de « cdisation » prévu par la Loi du 12 mars 2012,
16-Reconduction de l'emploi de directeur du pôle Communication pour 3 années avant
« cdisation »,

DIVERS
(Rapporteur : M. le Maire)

- 17-Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire.

- questions diverses

- questions des conseillers municipaux

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2012

Monsieur le Maire : *Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?*

Non ?

Je vous remercie, ce PV est donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRE N° 1
Budget principal 2013
Reprise anticipée des résultats

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Martine FLOT

Monsieur Le Maire : L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Le compte de gestion a été produit il y a quelques semaines par le trésor public, mais pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas l'être avant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article 2311-5 (alinéa 4) du CGCT, permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif), et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget principal, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2013, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique ») après le vote du compte administratif 2012.

M. le Maire : *Comme ceci vous a déjà été indiqué en Commission des finances, nous allons reprendre, pour la première fois, par anticipation les résultats des exercices antérieurs. D'habitude, nous les reprenons lors du vote du budget supplémentaire au mois de Juin.*

La fiche de calcul du résultat prévisionnel 2012 ci-jointe, fait ressortir les montants qui peuvent être repris par anticipation :

- Compte 1068 (prévision d'affectation en réserve) :	1 726 202,75 €
- Compte 001 (résultat d'investissement dépenses) :	1 534 220,75 €
- Compte 002 (résultat de fonctionnement recettes) :	3 266 246,82 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14

CONSIDERANT la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2012 pour le budget principal,

CONSIDERANT l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2012

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE le résultat de l'exercice 2012

DECIDE DE REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2013 comme ci-dessus précisé.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 2 :
Budget principal 2013
Vote des taux d'imposition

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Mme Martine FLOT

Monsieur le Maire : Pour équilibrer le budget primitif 2013, il est nécessaire de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2013.

L'équilibre du budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 6 654 206 euros, desquelles sont soustraites les allocations compensatrices d'un montant de 434 438 euros se décomposant comme suit :

1. au titre de la taxe d'habitation	343 839
2. au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties	44 027
3. au titre de la taxe foncière (non bâtie)	2 612
4. au titre de la taxe professionnelle/CFE	
• dotation unique spécifique	43 960

Pour obtenir la différence de 6 219 768 euros, je vous propose de reconduire les taux de l'année 2012 pour les trois taxes locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition 2013 comme suit :

	Taux année 2012	Coefficient de Variation	Taux Votés 2013	Bases D'imposition	Produits
Taxe d'habitation	21,34)	21,34	13 224 000	2 822 002
Foncier bâti	30,31) 1,000000	30,31	11 148 000	3 378 959
Foncier non bâti	68,89)	68,89	27 300	18 807
					6 219 768

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE n° 3
Budget principal de l'exercice 2013 :
Vote du Budget primitif

VILLE DE CHALETTE SUR LOING
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013
(Budget principal)

RAPPORT DE PRESENTATION

Par

Monsieur Franck Demaumont
Maire de CHALETTE-SUR-LOING
Conseiller Général du Loiret

Mes chers collègues,

Nous vivons un temps politique, économique, social et culturel complexe, mais surtout lourd de conséquences si de véritables et profondes transformations ne sont pas opérées rapidement.

Ainsi, la préparation de l'exercice budgétaire 2013 de la commune s'est inscrite dans le contexte de crise auquel nous devons faire face depuis plus de 4 ans : le chômage ne cesse de progresser, les inégalités sociales et territoriales se sont accrues.

De fait les collectivités territoriales se trouvent confrontées à la logique austéritaire de la finance.

Le Chef de l'Etat justifiait cette politique au nom du redressement des comptes publics, de l'objectif des 3% de déficit public en 2013, et pour gagner la bataille de l'emploi « en inversant la courbe du chômage fin 2013 ». Seulement, le taux de croissance de 0,8% sur lequel il tablait est passé à 0,4%, voire moins, et nous sommes passés à 3,7% pour le déficit public et plus aucune indication sur l'inversion de la courbe du chômage.

D'autant que la diminution de la dépense publique, outre le fait qu'elle conduit au recul quant à la réponse aux besoins sociaux, ne peut qu'entraver la relance par l'investissement.

Ainsi, au mépris de tous nos projets, des besoins fondamentaux des familles, il s'agit de financer, aux côtés de nouvelles baisses de cotisations sociales et de hausse de la TVA, 40 milliards de cadeaux au patronat.

Cela fait des dizaines d'années que cette politique est menée, alors qu'elle a prouvé sa totale inefficacité pour lutter contre la crise et le chômage.

C'est à la fois un non-sens social et un non-sens économique.

Réduire les capacités d'investissement et d'aménagement des collectivités, alors qu'elles réalisent 73% de l'investissement civil public, c'est restreindre un des leviers de la croissance utile.

Et lorsque les conséquences de la crise et des choix de soumission aux marchés financiers frappent avec tant de dureté autant de familles dans nos communes, les politiques sociales mises en œuvre par une Ville comme la nôtre n'est pas un supplément d'âme, mais bien au cœur de nos responsabilités, de nos orientations politiques, de nos engagements.

Or le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a rien de superflu dans les moyens consacrés dans notre budget, à la lutte contre l'exclusion, à la solidarité aux familles, aux moyens consacrés aux enfants et à nos écoles ou au soutien accordé au sport et à la culture.

Vous le savez, nos marges financières sont étroites. Chacun de nous doit bien mesurer, en effet, que les choix de la municipalité de ne pas augmenter les impôts et de maintenir l'équilibre financier, nous imposent une rigueur qui nous interdit le moindre écart.

Dans ces circonstances, l'élaboration du budget primitif 2013 s'est faite à partir d'une note de cadrage aux services envoyée en juin 2012 fixant le calendrier budgétaire et les objectifs.

Ainsi les grandes lignes du budget 2013 ont été dégagées suite au *Débat d'Orientations Budgétaires* du 18 février dernier.

Dans ces conditions le rapport qui vous est présenté ci-après met en évidence les points essentiels suivants :

- ✓ Tout d'abord, il convient de préciser que ce budget primitif reprend, pour la première fois, les excédents par anticipation et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Cette technique comptable permet d'avoir en début d'exercice budgétaire, une lecture globale de l'activité de l'année et des politiques à mener pour la réaliser. En outre, il n'y aura plus lieu de voter un budget supplémentaire.
- ✓ La section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 5 404 426 € (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement).
- ✓ Nous poursuivons nos efforts de bonne gestion pour assurer des services publics de qualité, les développer en rationalisant les coûts de fonctionnement.
- ✓ La ville souhaite poursuivre sa politique d'investissement (avec les différents PPI en cours).
- ✓ Elle assume ses choix et ses engagements notamment celle en faveur de la résorption de l'emploi précaire (création de plus de 20 postes) et de l'instauration d'un régime indemnitaire pour ceux qui n'ne bénéficiaient pas.
- ✓ Enfin, le rapport fait apparaître les grands domaines d'action de la commune et propose d'arbitrer le choix de financement en faveur de la stabilité de la fiscalité. Ce budget a donc été construit en faisant le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Le budget primitif que je soumets à votre vote est équilibré comme suit :

- 20 366 255 euros pour la section de fonctionnement
- 12 674 591 euros pour la section d'investissement

Soit un total de 33 040 846 euros.

Un comparatif avec le budget primitif 2012 à ce niveau serait erroné, du fait de la reprise des résultats de l'année n-1.

C'est un budget qui respecte les objectifs fixés lors des orientations budgétaires et permet de poursuivre l'équipement de la Ville tout en développant les services rendus à la population.

1 – le respect des objectifs fixés lors des orientations budgétaires

Je souhaite d'abord évoquer les différentes problématiques prises en compte dans l'élaboration du budget, tout en respectant nos engagements.

1.1– des recettes qui stagnent ou diminuent :

➤ Les dotations versées par l'Etat :

Il s'agit principalement de la dotation forfaitaire qui était de 2.944.300 € en 2012 et qui diminue de plus de 67 000 €, alors que l'enveloppe nationale est stable pour cette année, et que des diminutions importantes sont d'ores et déjà prévues pour 2014 et 2015.

Les autres dotations ne sont pas encore connues, mais il est prudent d'envisager une stabilité de la DSU à 1 100 000 €.

➤ Le désengagement de l'Etat dans les politiques contractuelles :

Les enveloppes affectées à la cohésion sociale et urbaine diminuent régulièrement obligeant ainsi les communes à trouver d'autres financements ou à autofinancer des projets pourtant éligibles aux divers dispositifs créés par l'Etat. Pour 2013, 2 dossiers sont présentés dans le

cadre du CUCS. A l'heure de la rédaction de ces lignes, aucune certitude sur leur financement n'est connue.

➤ Des dotations d'agglomération étales :

- L'attribution de compensation : 3 039 000 €
 - La dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) : 610 000 €.
- Il convient de souligner une éventuelle remise en cause de la DSC pour les années à venir.

➤ Une chute probable des droits de mutations :

Alors que l'année 2012 a enregistré plus de 200 000 € de droits de mutations, la conjoncture immobilière impose une grande prudence pour 2013. C'est pourquoi, seuls 160 000 € sont inscrits au budget.

1.2– des recettes qui augmentent :

Fort heureusement, quelques recettes augmentent et redonnent un peu de marges de manœuvre perdues avec la politique de rigueur menée par l'Etat à l'encontre des collectivités locales :

- Les aides financières de la CAF devraient être en augmentation significative, du fait de la politique de contractualisation instaurée.
- Les recettes fiscales et les compensations afférentes progressent de près de 190 000 € du fait, d'une part, de l'augmentation de 1.8 % appliquée sur les bases et décidée par la loi de finances 2013, et d'autre part, d'une augmentation physique des bases.

1.3– des charges supplémentaires :

- Les charges de personnel représentent moins de 63,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc normal de les examiner de manière prioritaire et d'analyser les raisons des augmentations.
 - ✓ La résorption des emplois précaires
 - ✓ La mise en place du régime indemnitaire pour les personnels des catégories C
 - ✓ La hausse des cotisations patronales : + 2.73 % toutes cotisations confondues.
- L'augmentation des primes d'assurance de 20 % tout en ayant des garanties moindres
- L'augmentation du coût des fluides (carburants, électricité, gaz...)

1.4 - une pression fiscale maintenue à son niveau de 2012 :

Pour 2013, il est proposé de maintenir les taux des impôts ménage à leur niveau de 2012, soit :

- * 21,34 % pour la taxe d'habitation
- * 30,31 % pour le foncier bâti,
- * 68,89 % pour le foncier non bâti.

1.5 - le maintien des grands équilibres financiers :

- Un autofinancement brut de plus de 5 381 000 €, qui après remboursement du capital des emprunts, laisse un autofinancement net de 4 492 000 €, constitué notamment de l'excédent de fonctionnement reporté de 3 266 200 €.
- Un emprunt de 2 500 000 € nécessaire au financement de l'école du Bourg, et qui, ajouté aux 3 500 000 € empruntés en 2011 et 2012, portera l'endettement de la commune à 10 millions d'€, ne permettant plus à la commune de réaliser de nouveaux emprunts durant plusieurs années.

2 – des choix pour un bon fonctionnement des services :

2.1 – des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

- Globalement, les dépenses 2012 ont été contenues, puisque les réalisations sont inférieures aux prévisions, et ce, sans remise en cause des services rendus. Cette gestion rigoureuse réalisée depuis plusieurs années devra être optimisée en 2013, car les marges de manœuvre sont faibles.
- La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est identique à celle de l'an passé. Elles ont été calculées au plus juste et feront l'objet d'une attention particulière.

Présentation du budget du personnel :

Les dépenses de personnel représentent 9.815.599,00 € soit une augmentation de + 2,62 % qui s'explique de la manière suivante :

- la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents municipaux qui représente sur l'exercice 74.200,00 €
- Le fonctionnement de l'orchestre à l'école sur une année pleine pour un montant de 31.465,00 €. Pour rappel, ce dispositif était supporté auparavant en prestation de services via une convention avec le Ville de Montargis et l'agglomération.
- Les charges de personnel représentent 112.678,00 € avec une augmentation de 2,73 % des charges patronales toutes confondues.

L'exercice 2013 se caractérise également par :

- les mises en stage ou en CDI de 18 agents vacataires, aboutissement d'un travail initiée depuis bientôt 2 ans par la Municipalité pour résorber l'emploi précaire.
- La mise en œuvre progressive des emplois d'avenir, nouveau dispositif d'emploi aidé issue de la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012
- Les mouvements de personnel suivant (remplacement de personnel à la suite de départ à la retraite ou de mutation) :

POLES	SERVICES	POSTES	DATES DE RECRUTEMENT
Services techniques	Garage Municipal	Mécanicien	Recrutement réalisé le 01/01/2013
Solidarité	Direction	Directrice du pôle solidarité	Recrutement réalisé le 7/02/2013
Culture de paix	Cuisine centrale	Chef de production culinaire	En cours

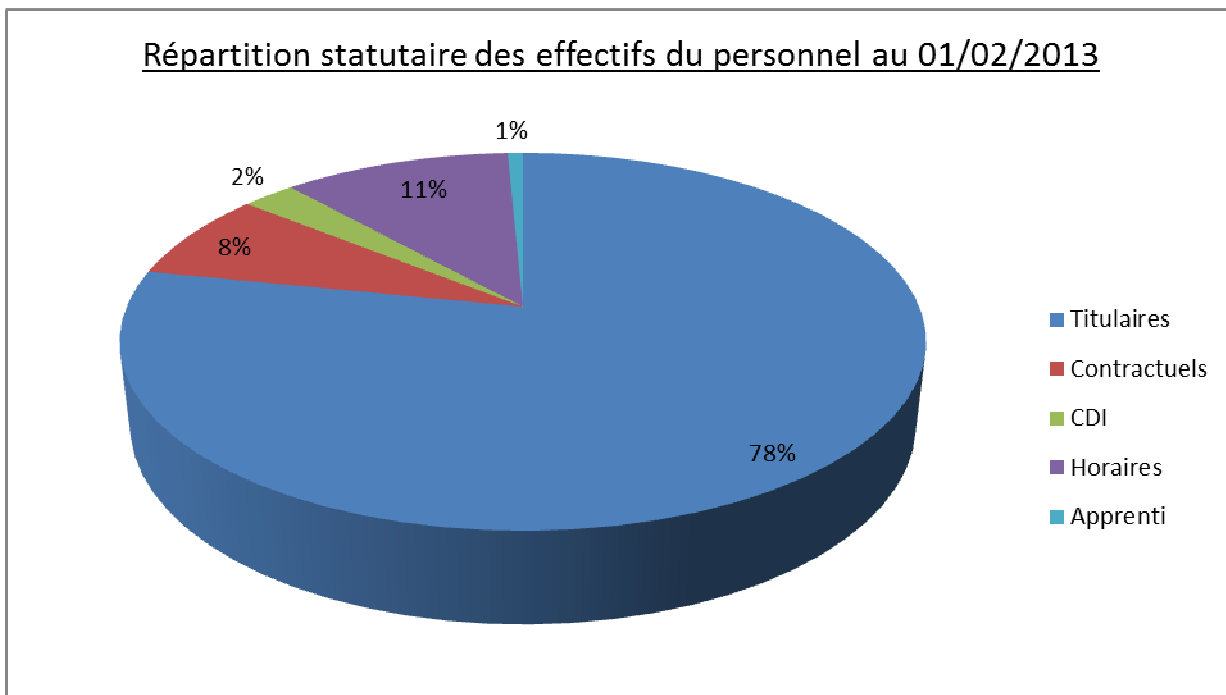
Les effectifs de la Ville se répartissent dorénavant de la manière suivante :

CATEGORIES DE PERSONNEL	AU 1/01/2012	AU 1/02/2013(après la mise en œuvre de la résorption de l'emploi précaire)
Titulaires stagiaires	206	215*
Contractuels	22	28 **
Emploi aidé	1	0***
Vacataires (Equivalent temps plein)	37	30
Apprenti	3	2
TOTAL	269	275

* Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, 7 mises en stage ont été réalisées à compter du 1/02/2013, 4 autres suivront prochainement.

** Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, 7 CDI ont été créés.

***1 emploi d'avenir a été recruté au 15 mars 2013.



2.2 – maintenir et développer les services rendus à la population :

Les engagements pris lors du débat sur les orientations budgétaires sont tenus.

➤ ***Nous poursuivons*** notre politique en faveur des enfants et des jeunes :

- Poursuite du contrat enfance et jeunesse signé avec la CAF
- Poursuite du Contrat Educatif Local
- Poursuite du contrat urbain de cohésion sociale

➤***Nous reconstruisons*** les Ecoles du Bourg sur un nouveau site. Ce sont près de 9 millions d'euros.

➤***Nous réalisons*** le parvis du futur Collège Picasso au Lancy, ainsi que les cheminements piétons et cyclistes, pour 1 million d'euros.

➤***Nous poursuivons*** l'amélioration de la qualité de nos voiries et des trottoirs, ainsi que les nécessaires aménagements de sécurité et de mise en accessibilité pour les personnes handicapées

➤***Nous faisons le choix*** de renouveler certaines aires de jeux pour les enfants de notre ville, dont la plupart ont été très dégradées et ont dû être démontées du fait de leur dangerosité.

➤***Nous réaliserons nos engagements*** en matière de renouvellement urbain dans les quartiers Kennedy – Château Blanc et du Lancy.

➤ ***Nous continuons le développement*** de la politique sportive avec le soutien au club municipal omnisports, au Guidon Chalettois et à l'Union gymnique de Chalette avec la consolidation de postes d'animateurs sportifs.

3 - des choix pour améliorer l'équipement de notre ville :

Ce budget permet de financer les opérations structurantes et de faire face aux dépenses indispensables à l'entretien courant du patrimoine de la Ville et au bon fonctionnement des services :

3.3 – les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à 12 674 591 € réparties comme suit:

- 4 971 690 € de virement du fonctionnement
- 1 726 200 € d'excédents capitalisés
- 2 500 000 € d'emprunts
- 593 117 € de restes à réaliser
- 850 000 € de FCTVA et de TLE
- 1 037 360 € de dotations et subventions
- 257 000 € de cessions d'actifs
- 509 425 € d'amortissements
- 229 799 € (divers)

3.4 - les investissements proposés :

Elles s'élèvent bien évidemment également à 12 674 591 €, desquelles il convient de déduire en premier lieu :

- 1 534 220 € de solde reporté
- 785 099 € de restes à réaliser
- 889 000 € de remboursement de capital
- 253 100 € de remboursement à l'EPFL
- 100 000 € de travaux en régie

Il reste ainsi 9 113 172 euros pour investir.

Toutefois, un certain nombre d'investissements sont « engagés », soit parce qu'ils sont en cours, soit parce qu'ils relèvent d'une décision antérieure. En conséquence, il vous est soumis la liste, **non exhaustive**, ci-dessous :

Ecole du bourg et VRD (sauf structure du plateau sportif) ...	6 010 000 €
Travaux du parvis Picasso et achat immobilier nécessaire	1 103 000 €
Grosses réparations de voirie et de trottoirs	400 000 €
Travaux poste du Bourg + ascenseur.....	252 000 €
1 ^{ère} partie extension école Perret	204 000 €
Matériels et mobiliers.....	200 000 €
Achat de terrains.....	130 000 €
Participation à l'ANRU.....	120 600 €
Aires de jeux.....	100 000 €
Aménagement du plateau Kennedy	66 300 €
1 ^{ère} partie sono pour le Hangar	40 000 €
Livres pour la médiathèque	35 000 €
Protection pare-ballons place Camus.....	24 000 €
Tavaux au stade du Bouy	18 240 €
Four pour le restaurant sur le lac	15 700 €
Acquisitions foncières pour alignements	15 000 €
Travaux centres de PMI	12 000 €
Aménagement maison de quartier du Château Blanc	11 750 €
Sono salle du conseil municipal	10 000 €
Enveloppes pour les différents services	295 000 €
Divers....	

En conclusion, ce budget se caractérise par :

- Un bon niveau d'autofinancement
- Un emprunt prévisionnel de 2 500 000 €
- La mise en œuvre de la politique municipale en matière d'équipements et de services accessibles à tous sans augmentation de la fiscalité.

AFFAIRE n° 3
Budget principal de l'exercice 2013 :
Vote du Budget primitif

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Mme Martine FLOT

Monsieur le Maire : après avoir exposé les principaux éléments du budget primitif 2013 au moyen d'un rapport de présentation et vous avoir présenté l'ensemble des chiffres, je vous propose d'adopter celui-ci par chapitre.

Le projet de budget primitif a reçu l'avis favorable de la Commission générale réunie le 18 mars 2013.

Il est équilibré comme suit :

- section de fonctionnement 20 366 255 euros
- section d'investissement 12 674 591 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre le présent budget primitif,

PRECISE que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

M. Rambaud : *Je précise tout d'abord que le groupe que je représente s'associe pleinement à ce budget. Ensuite, je souhaite formuler plusieurs observations :*

- en ce qui concerne les propos de M. le Maire sur les problématiques nationales, nous avons une autre lecture des choix qui sont faits en haut lieu : certes, certains choix sont difficiles mais je pense que les décisions prises porteront leurs fruits dans la durée.

- en ce qui concerne les options communales et le budget qui viennent d'être présentés, je voudrais en premier lieu revenir, sans redire ce qui a déjà été dit, sur le niveau d'emprunt élevé résultant des choix collectifs qui ont été faits, et qui va limiter la capacité d'emprunt de la Ville pendant quelques années. Ces choix nous engagent donc pour l'avenir et pourront avoir des répercussions sur les investissements futurs, si les recettes ne sont pas à la hauteur de celles qui sont espérées.

En second lieu, et j'insiste sur ce point chaque année, le groupe demande pour la énième fois un rapport sur l'état des équipements municipaux. Nous disposons d'un parc d'équipements publics conséquent, et il est vrai, comme l'a reconnu M. le Maire, que la Ville n'a pas les moyens de remettre en état l'ensemble de ce parc, mais pour autant il me semble qu'un inventaire de notre patrimoine municipal serait utile. Cet état des lieux nous permettrait d'établir des ordres de priorité dans nos interventions et d'avoir une idée du coût engendré. Pourquoi ne pas se faire assister pour ce travail par un cabinet spécialisé ? Nous pourrions ainsi établir un planning de remise en état des lieux et prévoir à cette fin de dégager chaque année une somme affectée. Nous devons aussi nous poser la question des réels besoins de la commune, et peut-être nous séparer d'une partie de notre patrimoine ? N'y-a-t-il pas aujourd'hui des équipements sur lesquels nous pouvons nous interroger ? Je pense par exemple à la salle Anne Frank, qui vient d'être laissée vacante par l'école de musique, Music Académie. Réfléchissons sur le devenir de cette salle.

Le contexte de rigueur dans lequel est voté cette année le budget communal, et qui pourrait perdurer encore quelques temps, nous contraint à nous interroger sur toutes les pistes économiques susceptibles de dégager des moyens pour la commune. Cette remarque vaut également pour le fonctionnement, il nous faut là aussi sans doute réfléchir sur la fréquence, la récurrence, le devenir et l'organisation de certains événements, sans pour autant remettre en cause ce qui existe aujourd'hui.

Une dernière observation concernant la reconstruction des nouvelles écoles du Bourg, et plus précisément les locaux de la Poste : je pense qu'il aurait été préférable, dans la présentation, de séparer les besoins liés à la rénovation du bâtiment et ceux liés au parc privé. En effet, il nous faut également prendre en compte les besoins de fonctionnement du bureau de poste, notamment pour les travaux à réaliser pour la création du plateau sportif.

M. Pépin : Quelques mots pour, d'une part répondre à M. Rambaud et d'autre part, réagir aux propos de M. le Maire :

- Nous sommes aujourd'hui, comme vous le savez, dans un contexte d'austérité qui nous est prônée au quotidien, et je crois que nous pouvons ce soir considérer que le budget communal est en ce sens un budget de refus de cette morosité. Cela est vrai pour notre politique sociale, que nous souhaitons poursuivre et même renforcer, à destination notamment de l'enfance et de la jeunesse, tout en étant solidaires avec l'ensemble des chalettois dans leur diversité et en maintenant un haut niveau d'équipements tant sportifs que culturels.

- Egalement, il a été évoqué des choix que nous assumons et que nous portons tous ensemble, concernant des équipements importants, qui, pour un certain nombre, sont déjà visibles aujourd'hui. Je citerais bien sûr la reconstruction du groupe scolaire du Bourg, l'extension de la cuisine de la crèche. D'autres travaux sont à venir : l'aménagement du parvis du nouveau collège Picasso par exemple, dont vont profiter de nombreux élèves chalettois. Bien entendu, nous ne sommes pas des magiciens, les dotations de l'Etat étant en constante diminution, de même que celles versées par l'Agglomération. Nous avons avant tout recherché un meilleur fonctionnement, avec également l'aboutissement de grands projets concernant le personnel. Ce sont des chantiers qui avaient été proposés et qui ont été tenus par l'équipe municipale, tout en maintenant des taux d'imposition qui n'ont d'ailleurs pas évolué depuis plusieurs années. Je crois que nous pouvons nous féliciter de ces choix qui permettront aujourd'hui, mais surtout pour l'avenir, de tenir haut la bannière de Chalette.

Mme Berthelier : Je voulais simplement intervenir assez rapidement sur l'avenir : effectivement, nos marges de manœuvre sont assez réduites compte tenu du poids de l'emprunt, les projets pour l'avenir vont donc forcément être moindres. Je pense toutefois que nous devons être un petit peu plus attentifs à notre appartenance à une agglomération. Les évolutions de fonctionnement des intercommunalités devraient nous permettre de nous rapprocher d'avantage de cette structure, de mutualiser certains services, pour continuer à satisfaire les besoins du plus grand nombre, c'est à dire non seulement ceux de la population de Chalette, mais aussi ceux des habitants de l'agglomération à laquelle nous appartenons. Nous ne devons pas nous priver de ce levier.

M. le Maire : Ce budget est le cinquième budget du mandat, donc l'avant dernier. Il n'est que le fruit des engagements que nous avons pris devant la population en 2008 et que nous mettons en œuvre depuis 5 ans. L'ensemble des actions mises en œuvre sont celles qui étaient prévues dans le programme municipal voté par les chalettois.

Je rappelle notamment qu'était prévu un plan pluriannuel d'investissements pour les écoles : nous avons fait ce choix ambitieux de reconstruire ou de rénover l'ensemble de nos groupes scolaires, alors que nous avons à Chalette un groupe scolaire et des équipements de proximité dans chaque quartier : équipements sportifs, salle polyvalente... Nous avons commencé par la construction des écoles Pierre Perret, aujourd'hui c'est le groupe scolaire du Bourg qui est entièrement refait à neuf pour 9.000 000€. Nous avons aussi l'ambition de reconstruire les écoles de Vésines pour un montant identique.

Au niveau du renouvellement urbain, nous avons participé, en lien avec les bailleurs sociaux, à la restructuration des quartiers Kennedy-Château Blanc et du Lancy, et dans une moindre mesure, à celle du quartier de Vésines.

Enfin, nous devons lancer un programme pluriannuel d'investissements pour terminer les aménagements sur la base de loisirs, pour un coût d'environ 2.000.000€ : ce dossier est bouclé en termes de réflexion, mais attend une mise en œuvre opérationnelle, que nous avons prévue de financer sur 5 exercices à hauteur de 400.000€ par an.

Et puis nous avons un dossier qui n'est pas dans un programme pluriannuel d'investissements parce qu'en lui-même il en constitue un, c'est la rénovation ou la reconstruction à terme de notre piscine. Le coût minimum de ce projet est de 6.000.000€.

En ce qui concerne le patrimoine communal, nous avons prévu dans ce budget 2013 de vendre deux pavillons et il nous reste évidemment une large réflexion à mener autour de notre patrimoine et de son devenir : nous sommes propriétaires de plusieurs pavillons, de la salle Anne Frank, nous rachetons le site de l'usine Van Leeuwen par l'intermédiaire du Conseil Général... Nous devons aussi nous interroger sur le devenir des deux sites qui hébergent aujourd'hui les écoles du Bourg. Il y a matière à réflexion, et sans doute possibilité de projets dans le cadre du nouveau contrat d'agglomération avec la Région Centre.

Pour ce qui est de la mutualisation des services avec l'Agglomération, nous aurons forcément à nous y pencher, puisqu'elle est prévue par la Loi et que l'AME devra, avant la fin de l'année prochaine, acter d'un programme de mutualisation avec l'ensemble des communes membres.

Enfin, concernant l'endettement de la Ville, je regrette aussi, comme vous, d'être obligé d'emprunter autant pour financer nos projets. Les collectivités locales ne disposent malheureusement plus d'une banque spécialisée pour financer leurs investissements. Auparavant, il existait une structure dédiée, la CAEC (Caisse d'Aide à l'Equiperment des Collectivités locales) qui depuis a été privatisée - et je le regrette - par un gouvernement de gauche d'ailleurs, pour devenir Dexia qui a connu la déconfiture que l'on sait, et les Etat Français et Belge, actionnaires de la nouvelle structure, ne parviennent pas à solder les pertes colossales. Donc aujourd'hui, les collectivités locales en France n'ont plus de banque spécialisée offrant des prêts adaptés à leurs besoins. Conséquences : nous empruntons cher et sur de courtes périodes (15 ans). De plus, nous subissons les mesures austéritaires du Gouvernement : lorsque nous avons démarré le projet de construction des écoles du Bourg, nous avons prévu une recette au titre de la Dotation d'Equiperment de l'Etat à hauteur de 900.000€, puisque l'Etat finançait entre 20 et 35% de ce type d'investissements. Par prudence, au vu de l'importance de la somme investie, nous avons diminué la prévision de recette à 15% seulement. Et finalement, nous avons appris au mois de novembre dernier que nous ne toucherions que 200.000€. Sur les 2.500.000€ d'emprunt prévisionnel supplémentaire, il y a donc 700.000€ qui s'expliquent ainsi.

Bien entendu ce contexte nous oblige à être rigoureux et à contenir toute nos dépenses. Ce n'est pas une situation nouvelle, et si cela continue, nous arriverons sans doute à une situation où nous ne serons plus en mesure de faire des efforts supplémentaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 4 :
Budget annexe de l'eau 2013
Reprise anticipée des résultats

Directeur de secteur : Martine Flot

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Martine FLOT

Monsieur Le Maire : L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Le compte de gestion a été produit il y a quelques semaines par le trésor public, mais pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas l'être avant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M49 prévoit, par dérogation, une reprise anticipée du résultat dès le vote du budget primitif, à condition de le justifier par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, accompagnée le cas échéant, de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2013. Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2012.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique ») après le vote du compte administratif 2012.

La fiche de calcul du résultat prévisionnel 2012 ci-jointe, fait ressortir les montants qui peuvent être repris par anticipation :

- Compte 001 (résultat d'investissement recettes) : 117 357.54 €
- Compte 002 (résultat de fonctionnement recettes) : 2 541.10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M49

CONSIDERANT la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2012 pour le budget principal,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE le résultat de l'exercice 2012

DECIDE DE REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2013 comme ci-dessus précisé.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 5
Budget annexe de l'eau de l'exercice 2013
Vote du Budget primitif

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Mme Martine FLOT

Monsieur le Maire : Le budget primitif de l'eau que je vous propose pour l'année 2013 est équilibré de la manière suivante :

- En section d'investissement à la somme de 144 598.64 euros,
- En section d'exploitation à la somme de 38 541.10 euros.

Je vous propose donc de procéder au vote de ce budget prévisionnel, sachant que les crédits sont votés par chapitre de regroupement et que la commission générale a émis un avis favorable au projet de ce budget dans sa séance du 18 mars dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre le présent budget primitif,

PRECISE que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 6
Budget annexe du Restaurant sur le Lac
Budget primitif 2013

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Direction Générale Adjointe

Affaire suivie par : Mme Martine FLOT

Monsieur le Maire : Le budget du Restaurant sur le Lac que je vous propose pour l'année 2013 prévoit comme indiqué dans le document budgétaire :

Une section d'exploitation équilibrée à	630 640 euros
Une section d'investissement équilibrée à	5 120 euros.

La section d'investissement a dû être ouverte afin d'enregistrer des écritures d'ordre de fin d'année.

Je vous précise, par ailleurs, qu'il a été soumis au Conseil d'exploitation du Restaurant le 7 mars 2013 et à la Commission générale du 18 mars 2013 qui a émis un avis favorable à ce projet de budget.

Je vous propose donc de procéder au vote de ce budget prévisionnel, sachant que les crédits sont votés par chapitre et qu'ils sont exprimés en hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles R.2221-63 et R.2221-83 du CGCT,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre le présent budget primitif de l'année 2013 du budget annexe du Restaurant sur le Lac ;

PRECISE que le budget primitif 2013 est joint en annexe de la présente délibération.

M. Rambaud : *Je voulais juste formuler une petite observation, par rapport à ce qu'a dit M. le Maire : il y a quand même un point d'alerte sur les résultats. Depuis quelques mois, les résultats ne sont peut-être pas à la hauteur de ce qui était espéré. A la lumière des chiffres, que je pense vous avez tous pris le temps de regarder, il peut être constaté que le meilleur résultat de ces dernières années n'a pas été atteint depuis lors. Nous sommes aujourd'hui au niveau du résultat de 2008. Cela nous ramène quelques années en arrière, je pense donc qu'il faut quand même s'interroger et surtout être vigilant dans les prochains mois, et tout faire pour que la période estivale soit la plus profitable possible, peut être en développant de nouvelles activités autour de la buvette et du plein air. La situation pourrait à défaut s'avérer compliquée à la sortie de l'été.*

M. le Maire : *Oui, il est vrai que le Restaurant sur le Lac connaît actuellement une situation difficile. Nous avons été amenés à prendre certaines décisions en fin d'année dernière, propices au redressement au cours de l'année 2013. Il s'agissait de stopper les pertes, de parvenir à l'équilibre cette année, pour repartir ensuite sur des bénéfiques. Le Restaurant sur le Lac subit comme beaucoup de restaurants les conséquences d'une crise économique grevant en premier lieu les dépenses de loisirs des ménages. L'activité est de plus saisonnière et dépendante des conditions météo. Certaines charges sont inhérentes à son statut mixte, semi public, semi privé, par exemple le personnel qui relève du droit privé, sauf le directeur qui a un statut de droit public. Et il est vrai que la gestion publique de l'établissement entraîne des charges que n'aurait pas un restaurant purement privé. En même temps, il faut garder à l'esprit que ce restaurant assure une mission d'animation de la base de loisirs avec de larges plages d'ouverture, notamment en journée. Nous avons également ouvert la buvette sur la plage, en tant qu'annexe du Restaurant, et aujourd'hui elle*

aggrave aussi le déficit. Mais nous avons jugé que cela était absolument nécessaire pour participer à l'animation de la base de loisirs et de la plage.

Je vous rappelle néanmoins les mesures que nous avons prises en 2012 pour améliorer ce budget annexe : premièrement, le prix des repas a été augmenté d'un euro, nous avons réduit la masse salariale, nous avons embauché une nouvelle Directrice, qui, je pense, a engagé un travail important pour redresser la situation. Nous avons également décidé de la fermeture du Restaurant le mardi soir et le mercredi soir pendant la saison creuse, ce qui permet de faire l'économie d'un poste au niveau du personnel. Grâce à l'ensemble de ces mesures, à un contrôle rigoureux des dépenses et une meilleure communication, nous pensons atteindre un meilleur résultat à la fin d'année. Compte tenu des pertes enregistrées en 2012, qui s'ajoutent à celles des exercices antérieurs, nous avons aujourd'hui à faire face à une perte cumulée sur trois ans de 80 000€.

C'est donc bien entendu un dossier que nous allons suivre de près tout au long de cette année.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 7
Récapitulation des marchés 2012
Information du Conseil municipal

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Marchés publics

Affaire suivie par : Olivier BILLARD

M. le Maire : En application du Code des marchés publics, les informations sur l'exécution des marchés publics soldés dans l'année ou en cours d'exécution font l'objet d'un récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante, à l'occasion de la présentation du budget.

Le récapitulatif des marchés publics 2012, diffusé à tous les membres du Conseil municipal, est annexé à la présente délibération.

VU l'article 133 du Code des marchés publics ;

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : x ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 8
Cession d'une propriété communale 2 rue Pascal
à M et Mme CAGIRTEKIN

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin: La ville est propriétaire d'une parcelle bâtie sise 2 rue Pascal, cadastrée AY 5, d'une superficie de 1 010 m², sur laquelle est implantée un bâtiment de 2 étages, avec au rez-de-chaussée, des locaux professionnels et un local inoccupé, à l'étage un espace habitable.

Les locaux professionnels du rez de chaussée sont aujourd'hui inoccupés, suite au déménagement de la CPAM, rue des Ecoles. Les autres parties du bien sont inoccupées depuis de nombreuses années et assez dégradées.

Aussi, la commune n'ayant plus l'utilité de ce bien, et n'ayant pu le vendre par elle-même, a mis le bien en vente en agence.

M et Mme Cagirtekin Yuzgul et Nasif se sont portés acquéreurs du bien au prix de 120 000€, dont 11 225 € de frais d'agence à la charge de la commune.

Aussi, compte tenu du marché immobilier actuel et de l'avis de France Domaine, je vous propose de valider les termes de cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis de France Domaine du 15 février 2013,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle bâtie cadastrée AY 5, d'une superficie de 1 010 m², au prix de 120 000 €, dont 11 225 € de frais d'agence à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement son suppléant, à signer tous documents auprès du notaire du vendeur,

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Mme Pilté : *Peut-on savoir pourquoi les frais d'agence sont à la charge de la commune ?*

M. le Maire : *Il s'agit d'une décision conventionnelle.*

M. Pépin : *Cela fait partie de la négociation. Comme vous le savez, ces biens sont proposés à la vente par la commune depuis quelques années. Malheureusement, vous connaissez l'état du marché immobilier sur la commune, comme dans d'autres communes en France. De ce fait, et puisque de surcroît ce n'est pas notre métier premier de vendre des biens, nous avons décidé, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération votée en Conseil municipal, de passer par une agence immobilière pour la vente de ce bien. Les négociations avec les acquéreurs se sont quand même révélées ardues, car il s'agit de lieux vétustes et difficilement réaménageables, sauf à engager des frais importants.*

M. le Maire : *c'est effectivement une décision négociée.*

Mme Pilté : *inaudible*

M. le Maire : *C'est le résultat d'une négociation qui a eu lieu dans un contexte difficile, dans la mesure où il s'agit d'un local comprenant d'anciens bureaux en rez-de-chaussée, et un étage laissé*

à l'abandon depuis de très nombreuses années, ce qui va nécessiter de nombreux travaux. Ces locaux accueillent la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à Vésines.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 9
Cession d'une propriété communale
25 rue Voltaire
à M et Mme BOUDJEMAA

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin: La ville est propriétaire depuis 2009 d'une parcelle bâtie sise 25 rue Voltaire, cadastrée AM 593 et 594, d'une superficie respective de 1 365 m² et 771 m², sur laquelle est implantée une maison d'habitation.

Ce bien, concerné pour l'arrière de la propriété en zone à urbaniser (1AUMB), a été acquis par la commune dans sa totalité, suite à une mise en demeure d'acquiescer de l'ensemble immobilier par l'ancien propriétaire (comme prévu par le code de l'urbanisme). La commune a conservé l'arrière de la propriété (771 m²), situé en zone à urbaniser, la commune a décidé de vendre le reste de la propriété par le biais de ses services.

En effet, la commune, n'ayant pas vocation à gérer de l'habitat, et pour éviter la dégradation de l'immeuble, il était souhaitable de vendre le bien dans les meilleurs délais. Malgré plusieurs visites et propositions de vente aux bailleurs sociaux, au prix estimé par France Domaine, aucune visite n'a abouti à la conclusion d'un accord sur le prix.

Aussi, afin de faciliter la vente de cette propriété, la commune a décidé de mettre en agence le bien.

M et Mme BOUDJEMAA Nabila et Abdellhakim se sont portés acquéreurs du bien au prix de 130 000 €, dont 11 725 € de frais d'agence à la charge de la commune.

Aussi, compte tenu du marché immobilier actuel, et des démarches entreprises par la commune durant 2 ans pour vendre le bien, sans succès, je vous propose de valider les termes de cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis de France Domaine du 25 février 2013,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à M et M Boudjemaa Nabila et Abdellhakim la parcelle bâtie cadastrée AM 593, d'une superficie de 1 365 m², au prix de 130 000 €, dont 11 725 € de frais d'agence à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son suppléant à signer tous documents auprès de Maître COLLET,

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N° 10
Acquisition rue Painlevé
Propriété de la SCI Painlevé-Maupassant

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin: Le 25 juin 2012, la commune a délibéré pour acquérir 3 parcelles, propriétés de la SCI Painlevé-Maupassant, afin de permettre le réaménagement des abords des commerces du quartier, rue Painlevé.

Or, une parcelle ayant été omise, je vous propose d'annexer la parcelle cadastrée AM 608, d'une superficie de 18 m², aux parcelles en cours d'acquisition, moyennant l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du 25 juin 2012, actant l'acquisition de 3 parcelles, propriétés de la SCI Painlevé-Maupassant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AM 608, d'une superficie de 18 m², sise rue Painlevé, propriété de la SCI Painlevé-Maupassant, moyennant l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant en cas d'empêchement, à signer tous document auprès de l'étude de Maître Bucheton, notaire du vendeur,

PRECISE que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 11
Demande de subvention à l'ADEME
pour un audit énergétique de l'école élémentaire Pierre Perret

Directeur de secteur : Gérard CHARRIER

Service : Services Techniques

Affaire suivie par : Laurence DUVAL

M. PEPIN : Lors de sa construction, l'école élémentaire Pierre Perret a été dotée d'une isolation renforcée et d'équipements de production de chauffage innovants : pompe à chaleur (PAC) sur forage géothermique, alimentant des planchers chauffants basse température, le complément étant assurée par la ventilation double flux grâce à 6 centrales de traitements d'air (CTA).

Toutefois il semble que ces installations aient été surdimensionnées. A l'occasion de l'extension de l'école (4 classe supplémentaires), un audit énergétique a été lancé afin de :

- Vérifier l'adéquation des caractéristiques du forage et de la pompe à chaleur aux besoins existants et futurs compte tenu de l'extension
- Vérifier l'adéquation du dimensionnement des CTA aux besoins existants et futurs compte tenu de l'extension
- Vérifier l'efficacité de l'isolation en repérant les éventuels défauts par des mesures
- Faire toutes propositions en matière d'équipement et de réglages pour atteindre une performance énergétique optimisée sur l'ensemble du bâtiment (existant et futur).

Le même bureau d'étude aura en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le chantier de l'extension, afin d'assurer que les performances énergétiques exigées par la RT 2012 soient bien respectées, tant à la conception qu'à la mise en œuvre.

La partie audit de la mission est susceptible d'être subventionnée par l'Ademe dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et de l'accord-cadre pluriannuel Etat-Région-Ademe.

Il est donc proposé de demander à l'ADEME une subvention au taux le plus avantageux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'ADEME pour percevoir une subvention « étude » au taux le plus avantageux dans le cadre de l'extension de l'école Pierre Perret.

M. le Maire : *Je voudrais ajouter un élément, par rapport aux deux cessions qui viennent d'être évoquées : vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, lorsque des maisons seront en vente, et cette obligation concernera également les particuliers, elles devront répondre aux normes de la RT 2012, ce qui engendrera des frais, ou fera baisser le prix de vente. Il y aura donc des propriétés qui vont devenir invendables.*

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N° 12
Convention d'objectifs avec l'association
« Les amis de Radio Chalette » pour 2013

Directeur de secteur : G. Mouton

Service : Communication

Affaire suivie par : B. Ballu

Mme Clément : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention avec l'association « les amis de Radio Chalette », en vue du versement de la subvention 2013 d'un montant de 42 000 € (dont 14 000 € de subvention exceptionnelle).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention avec l'association « LES AMIS DE RADIO CHALETTE », en vue du versement de la subvention 2013 d'un montant de 42 000 €, dont 14 000 € de subvention exceptionnelle.

AUTORISE, Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son suppléant, à la signer.

M. Rambaud : *Je souhaiterais juste intervenir par rapport à l'article 9 de la convention : il me semble qu'aujourd'hui, et Mme Clément m'a fait part de son accord sur cette question, le nombre de représentants de la Ville au Conseil d'administration de la radio est disproportionné par rapport à la récente évolution du nombre de personnes siégeant au CA. Nous ne disposons en effet que de 2 sièges sur une quinzaine, et cela me paraît peu. Je pense qu'il faudrait que nous ayons au moins un troisième représentant.*

M. le Maire : *Effectivement, nous étudierons cette question.*

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 13
Avis sur la date de mise en place
de la réforme des rythmes scolaires

Directeur de secteur : M. Lopez

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Patureau : L'article 4 du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place de nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013.

La semaine scolaire comportera pour tous les élèves 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées et organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée. En outre, la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

C'est en respectant ce cadre réglementaire et le calendrier scolaire national que le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école, après avis du maire.

Toutefois, ce dernier peut faire part au Directeur académique, le 31 2013 mars au plus tard, de son souhait de reporter cette réforme à la rentrée 2014 pour les écoles de la commune.

Il convient donc que la Ville donne son avis sur la date de mise en œuvre de cette réforme.

Je vous précise que le Gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes pour le redéploiement des activités périscolaires existantes et la proposition de nouvelles activités.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une mise en œuvre dès septembre 2013, la Ville de Chalette, qui est éligible à la dotation de solidarité urbaine cible, se verrait allouer 90 euros par élève pour l'année scolaire 2013-2014 (soit 140 400 euros environ) et bénéficierait à nouveau de ce fonds l'année suivante, à hauteur de 45 euros par élève (70 200 euros environ).

Si l'application de la réforme est reportée à la rentrée 2014, la Ville percevrait uniquement la somme de 45 euros par élève.

Suite aux différents conseils d'écoles qui ont abordé ce thème et à la réunion d'information et de concertation qui s'est tenue à ce sujet le 22 mars dernier avec l'ensemble de la communauté éducative, au cours desquels s'est très majoritairement exprimée une opinion favorable à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014, je vous propose de reporter l'application de cette réforme pour l'année scolaire 2014-2015 pour les écoles de Chalette sur Loing.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, notamment son article 4,

CONSIDERANT l'avis des conseils d'écoles et de la communauté éducative,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la Rentrée 2014 pour les écoles de la commune.

M. le Maire : *Les conseillers souhaitent-ils que nous lisions tout d'abord la motion avant d'engager la discussion ou que nous procédions en deux temps ?*

M. Rambaud : Notre groupe souhaite que les 2 points soient bien dissociés, car ce sont deux choses différentes.

Pour ce qui est de la motion, il me semble il n'y avait peut-être pas urgence à la présenter ce soir et je pense qu'elle pose problème, en tous les cas elle nous pose problème dans son contenu, car elle s'apparente davantage à des revendications catégorielles. Je rappelle que la question des rythmes n'est qu'une petite partie de la Loi, et que ce sont, contrairement à ce qu'indique cette motion, des mesures sans précédent qui sont mises en place en faveur de l'Education Nationale. Nous ne voterons donc pas cette motion, sauf à être associés à sa rédaction car elle comporte tout de même des éléments qui méritent d'être retenus. Mais en l'état actuel nous ne pouvons pas l'approuver, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons dissocier l'avis sur la date de mise en place de la réforme, et la motion. En ce qui concerne l'avis, bien entendu il y a eu le temps de la discussion, une phase de concertation avec la communauté éducative, qui conduisent ce soir à proposer de différer la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2014 dans les écoles de Chalette. Nous nous associons donc à cet avis. Actuellement c'est vrai, il y a un véritable débat sur cette question, pas seulement à Chalette, mais dans toute la France, certaines communes ont pris position pour une application en septembre 2013, d'autres pour 2014. Aujourd'hui il y a à priori un peu plus de 40% des communes qui se déclareraient prêtes pour 2013. La concertation n'a peut-être pas vraiment eu lieu au sein de l'Education nationale, mais il me semble en revanche que des temps de concertation avec les élus locaux, se sont tenus un peu partout en France, comme à Chalette. Je crois qu'il ne faut pas déporter le problème, les enseignants n'ont pas été réellement associés à l'élaboration de la réforme, et ils ont aujourd'hui des inquiétudes qui peuvent être légitimes, mais pour autant il ne faut pas remettre en cause cette loi fondamentale pour l'avenir de l'Ecole. Si nous devons « dégringoler » les 25 mesures comprises dans cette Loi, nous en avons pour plusieurs heures mais pour nous, il n'y a pas de soucis, car la question des rythmes scolaires ne constitue qu'une petite partie de la nouvelle réglementation.

M. Patureau : Je voulais simplement préciser que la motion ne s'oppose pas aux rythmes scolaires.

M. le Maire : Bien, je vous propose donc de dissocier les deux votes, celui de la délibération n° 13 concernant l'avis sur la mise en œuvre des rythmes et celui de la délibération 13 bis relative à la motion.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 13 bis:
Motion sur la réforme des rythmes scolaires

M. Patureau : L'objectif de l'Education Nationale, à travers, entre autres, la réforme des rythmes scolaires était la refondation de la Nation par l'école. Face aux lacunes concernant l'assimilation des fondamentaux, à la réduction des moyens et des personnels constatées depuis plusieurs années, il semblait que l'important était de revoir en profondeur l'école de la réussite pour tous.

Avec le décret du 24 janvier 2013 et les éléments aujourd'hui connus, nous nous trouvons face à une simple réforme des horaires des temps scolaires, même si la semaine de 4 jours et demi peut paraître intéressante. Mais où est la refondation de la Nation dans ce contexte ?

Cette réforme oublie les contenus, les pratiques et les conditions d'apprentissage, là où se joue la lutte contre l'échec scolaire. Or elle doit viser à mieux d'école, à l'accès de tous à une culture commune, sous peine d'aggraver encore les inégalités : enseignants, parents d'élèves, collectivités locales ne s'y retrouvent pas et chacun ressent, du fait d'un manque de concertation certain, une réforme de plus, bâtie trop rapidement sans avoir sérieusement pris en compte les besoins en moyens humains, les conditions de travail des enseignants, ni les coûts engendrés qui seront à terme supportés par les collectivités locales.

En effet, en rejetant dans le temps périscolaire des activités et des apprentissages, l'école publique sera dépendante de la volonté et des moyens des collectivités locales. C'est la porte ouverte à une marchandisation de l'éducation et à une remise en cause du caractère national de l'école. Pour une école vraiment commune, les missions du scolaire et du périscolaire doivent être clairement définies, dans le respect du rôle de chacun.

Plus grave, cette réforme conçue telle qu'elle, creusera encore plus les inégalités territoriales avec les communes les plus pauvres. L'acte III de la décentralisation, en préparation, remet en cause le principe de l'égalité républicaine. Sur fond de politique d'austérité, le gouvernement veut imposer une territorialisation de l'école qui aggrave les disparités au lieu de les corriger. C'est pour cela qu'il aurait mieux valu prendre le temps d'une grande et large concertation plutôt que de décréter un cadre qui, tout en étant très contraignant, laisse un semblant de liberté totale au local pour s'organiser, mais cassant ainsi également le cadre national de l'Education.

C'est pourquoi la Ville de Chalette demande à ce que soient pris en compte :

- Les conditions de travail et les conditions d'apprentissage, par la baisse des effectifs de classe et le renforcement des équipes pédagogiques ;
- La restauration de tous les postes supprimés précédemment, notamment les RASED, et la titularisation de tous les précaires ;
- La dotation des écoles de matériels permettant un épanouissement des élèves et un bien vivre à l'école ;
- La mise en place d'une formation initiale et continue des enseignants, ancrée dans les réalités du métier ;
- La revalorisation de la condition enseignante en mobilisant la profession autour d'objectifs ambitieux et en augmentant les salaires.

De plus, si les collectivités sont responsables d'une prise en charge plus importante des enfants, cela ne peut se faire sans contrepartie financière pérenne, et non comme appât sur une seule première année.

Mme Clément : *Ce qui me semble très inquiétant dans cette réforme, c'est le fait que sont les collectivités, donc les Maires, qui doivent prendre la décision de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. A mon sens, il s'agit d'une remise en cause du caractère national et républicain de l'Ecole. Nous devons avoir la même Ecole partout en France, et ces nouvelles mesures ouvrent la possibilité d'écoles différentes, même si c'est déjà malheureusement le cas actuellement du fait des conditions d'accueil des communes et des conditions de vie des familles, alors que tous les enfants doivent bénéficier des mêmes programmes, du même nombre d'heures d'enseignement, et des mêmes rythmes. Dans une commune comme la nôtre, il est vrai que l'enseignement a une grande importance car de nombreuses familles sont en difficultés et ne peuvent pas apporter tout ce qui est nécessaire à l'éducation des enfants.*

Je pense que l'Ecole publique doit garantir les mêmes chances partout pour tous, et je considère que ces nouvelles dispositions ouvrent une brèche en faveur de la privatisation de l'enseignement. Je ne dis pas que c'est ce que recherche le Gouvernement actuellement, mais je trouve grave que cette brèche soit ouverte.

Concernant la refondation de l'Ecole, bien sûr des créations de postes ont été annoncées, mais le Gouvernement précédent a tellement porté préjudice à l'Education Nationale que le minimum était effectivement que le nouveau Gouvernement rétablisse au moins des postes dans les écoles. Cela ne me semble néanmoins pas suffisant. Par exemple, la suppression des postes RASED, qui préfigure peut être la suppression pure et simple des RASED, n'a pour l'instant aucunement été remise en cause. La formule « plus de maîtres que de classes » n'a selon moi qu'un effet d'annonce. Pour que les enfants en difficulté réussissent, il ne suffit pas qu'il y ait une demi-heure d'école de moins au quotidien, avec des ateliers le soir, et qu'il y ait classe le mercredi matin, il faut surtout favoriser le travail en petits groupes avec des professionnels formés en ce sens.

S'agissant de la formation des maîtres, nous sommes en attente d'actes après les promesses. Pour toutes ces raisons, cette motion pourrait être encore plus revendicative.

M. Rambaud : *Alors pourquoi des motions plus revendicatives que celle-ci n'ont-elles pas été proposées sous l'ancien Gouvernement, alors que chaque année, des milliers de postes étaient supprimés ? Pourquoi attendre pour voter cette motion, de le faire à l'encontre d'un gouvernement qui va créer 150 000 postes en 5 ans ?*

J'invite aussi Mme Clément à consulter le dernier mouvement sorti hier ou avant-hier et qui lui fera réviser ses propos.

M. Patureau : *Je vous précise que depuis trois ans, nous avons tout de même proposé et voté deux motions, dont l'une en coopération avec la Communauté éducative, qui a été concertée dans les mêmes conditions que vendredi dernier.*

M. Doganer : *Moi je trouve que voter cette motion, c'est aller un peu vite en besogne : cela fait à peine un an que nous avons changé de gouvernement. Nous-mêmes avons des difficultés avec le bouclage du budget communal, je pense que nos gouvernants rencontrent les mêmes problématiques. Avant de voter ce type de motions, il faudrait attendre encore un peu et juger sur pièce. Nous sommes tout de même en présence d'un Gouvernement qui, contrairement au précédent, n'a pas une vision strictement budgétaire de l'Ecole.*

M. Chupau : *Il me semble que cette réforme s'est faite un peu dans la hâte, pour montrer que le Gouvernement se préoccupait des problèmes de l'Ecole, mais sans concertation avec les principaux concernés.*

M. Rambaud : *Je redis haut et fort que nous nous associons pleinement à la décision qui a été prise de différer la mise en place de la réforme des rythmes en septembre 2014, mais là n'est pas le problème. Le problème réside dans le contenu de la motion. Peut-être effectivement que le temps de la concertation n'a pas été suffisant, ou qu'il n'y a pas eu assez de concertation au sein de l'Education nationale, du « mammoth », ce qui justifie le mécontentement des enseignants, mais au risque de me répéter, je pense que la concertation a eu lieu dans les communes.*

M. Le Maire : *Dans cette motion, la Ville demande à ce que soient pris en compte 5 points, que je pense être très consensuels :*

- une amélioration des conditions de travail et les conditions d'apprentissages, par le biais d'effectifs réduits dans les classes,*
- la réhabilitation des RASED,*
- la dotation des écoles en matériels,*
- la mise en place d'une formation initiale des maîtres,*
- et une valorisation des conditions d'enseignement.*

Comme l'a dit Mme Clément, ces demandes ne semblent pas irréalistes ni très revendicatives.

Dans le contexte d'austérité actuelle, alors qu'on nous annonce que le Gouvernement va devoir trouver 10 à 20 milliards d'euros d'économie dans le budget de l'année prochaine et peut être autant ou plus dans le budget de l'année suivante, il est logique de s'interroger et de rappeler au Gouvernement les engagements pris.

Mme Pilté : Sur ce point-là, nous sommes sur la même « longueur d'ondes » puisque nous avons donné priorité à la jeunesse et je pense que c'est engagement fort de de la part de François Hollande que de ne pas baisser les crédits en ce qui concerne l'Ecole et la jeunesse.

M. Le Maire : Je vous rappelle tout de même que sur ce budget il est prévu une économie de 10 milliards d'euros de dépenses publiques, et nous ignorons encore sur quels postes elles vont être faites. Des économies encore plus importantes sont annoncées l'année prochaine, et surtout 4 milliards d'euros de dotation en moins en direction des collectivités locales. Je ne peux pas croire que ces décisions n'aient pas de répercussion sur nos capacités à agir, notamment en faveur des écoles, sauf à augmenter massivement nos impôts locaux.

M. Rambaud : Je demande une suspension de séance de quelques minutes.

La séance est suspendue à 22h10 et reprend à 22h15.

Mme Clément : Je voulais rappeler que la motion a été votée dans la plupart des conseils d'écoles.

M. Patureau : En effet : elle a pu être présentée dans 9 des 10 conseils d'écoles et a reçu l'adhésion de 8 d'entre eux. Dans le seul conseil d'école qui ne s'est pas prononcé, les enseignants ont invoqué leur droit de réserve. Dans l'école où la motion n'a pas été présentée, c'était par manque de temps car il y a eu beaucoup de discussion sur la réforme des rythmes scolaires.

M. le Maire : Contrairement à l'Etat et à l'Education Nationale, la Ville de Chalette, a tenu, comme à son habitude, à créer les conditions de la discussion et c'est pour cela que nous ne sommes pas allés les mains vides aux conseils d'écoles. Cette motion a permis d'élargir la discussion sur les enjeux, parce que nous sommes bien tous conscients que la refondation de l'Ecole ne se fera pas avec un simple changement des horaires. Le fond de la question, ce sont les contenus des enseignements, les conditions de travail, la rémunération et la formation des enseignants, le nombre d'élèves par classe, la prise en charge des enfants par petits groupes, notamment dans des communes où les enfants subissent le double handicap social et culturel. Le véritable enjeu, c'est refonder la Nation à travers la refondation - non seulement de l'Ecole - mais aussi d'autres piliers qui sont constitutifs du contrat social qui a existé dans ce pays pendant 40 ou 50 ans et qui est rompu aujourd'hui. Il est rompu par le choix économique qui a été fait, le choix de ce libéralisme effréné, de cette austérité aveugle qui prévaut dans tous les pays européens. L'Ecole a besoin d'investissements massifs, et pas simplement pour revenir au nombre d'enseignants d' « avant » : il faut que l'éducation soit vraiment considérée comme une priorité nationale, sans être évoquée en terme de coût. Non, l'éducation ne coûte pas, pas plus que la formation professionnelle, pas plus que la santé. Ce ne sont pas des coûts, pour une Nation ce sont des investissements, et c'est bien sur ce postulat que les sociétés modernes se sont créées depuis 2 ou 3 siècles. C'est parce qu'il a été considéré qu'il fallait privilégier l'humain d'abord.

M. Rambaud a fait allusion dans ses propos au « mammoth » de l'Education Nationale : je ne crois pas que c'est en continuant à « dégraisser le mammoth » ou en s'attaquant aux conditions de l'éducation que les problèmes qui se présentent à nous vont être résolus.

Mme Pilté : Nous sommes bien d'accord mais nous aussi, vendredi dernier, avons présenté les choses en termes de finances et de coûts lors de la réunion de concertation avec la communauté éducative. Nous avons présenté les 3 scénarii possibles pour la mise en place des rythmes scolaires, en expliquant le coût de chacun d'eux pour la Ville. Il y a des thèmes et des valeurs qui fondent notre vision de la société et de l'humanisme, qui sont partagés ou non par nos concitoyens, mais en même temps nous leur présentons aussi « la note ». Vendredi, nous avons annoncé qu'en l'absence d'aide de l'Etat - et je suis satisfaite d'apprendre que finalement, la ville pourra prétendre à une dotation – nous serions peut-être contraints d'augmenter les impôts.

Nous sommes tous obligés, malheureusement, de prendre en compte les aspects budgétaires d'un dossier, et c'est aussi une forme de responsabilité que d'en tenir compte, ce n'est pas honteux.

M. Le Maire : Oui, sauf qu'il est difficile de comparer le budget de la commune et celui de l'Etat ! La Ville n'a pas d'autre solution que de voter un budget équilibré. Nous ne pouvons pas agir sur les recettes, ni sur l'assiette de ces recettes, nous ne pouvons agir que sur les taux. L'Etat dispose quant à lui de nombreux leviers, notamment celui de la fiscalité, et évidemment il va bien falloir prélever sur la richesse nationale produite l'argent nécessaire dans les années à venir pour financer

l'Ecole, la santé, la modernisation des services publics...Ce choix politique, il faudra bien le faire et je pense que des délibérations comme celle que nous nous apprêtons à voter, comme d'autres dans d'autres domaines (l'emploi, les expulsions, le droit de vote des étrangers...), sont des délibérations et des motions qui peuvent aider le Gouvernement à prendre les bonnes décisions. D'autres se chargeront de toutes façons de l'influencer pour lui faire prendre de mauvaises décisions, et ils ont un pouvoir puissant de conviction à l'échelle nationale comme internationale. Donc, il est bien que la population, à la base, s'exprime, et je crois que les conseillers municipaux qui sont autour de cette table représentent bien la population dans toute sa diversité. Je crois qu'il faut que le Gouvernement soit attentif à ce qui se dit sur le terrain et à ce que vivent les gens au quotidien, en prenant en compte la misère et la difficulté de chacun.

Mme Heugues : *Il y a une grande attente de la population par rapport à ce nouveau gouvernement. Beaucoup de promesses ont été faites, et c'est plutôt la déception qui prédomine pour le moment, suite aux reculs importants sur plusieurs sujets. Je pense que cette motion doit être votée, il faut que le Gouvernement avance dans le bon sens sur cette question, il en est de l'intérêt de tous.*

M. Rambaud : *Je ne voudrais pas que le Conseil de ce soir se termine sur l'idée que s'y sont opposés deux avis différents sur l'Ecole, que sous le prétexte de cette motion il soit dit que certains conseillers sont pour l'Ecole et d'autres pas. Soyons clairs : nous poursuivons tous un objectif commun. Le Gouvernement français a fait l'une de ses priorités de redonner à l'Ecole les moyens nécessaires. Personne autour de cette table ne peut démontrer le contraire, ou alors je suis prêt à en débattre, chiffres à l'appui. Il doit être redit que nous sommes parfaitement en accord avec les décisions prises par la Ville, les enseignants doivent en être convaincus car je sais que certains partagent nos valeurs. J'en veux pour preuve une réunion qui a eu lieu dernièrement et à laquelle M. Le Maire était invité - malheureusement son emploi du temps ne lui a pas permis d'être avec nous –et où étaient présents de nombreux enseignants de Chalette, et je peux vous dire qu'un certain nombre d'entre eux partagent ce qui est mis en place, même s'ils ont des interrogations légitimes, s'ils sont inquiets.*

En tous cas, je réaffirme notre position qui est que nous ne pouvons pas défendre aujourd'hui un texte qui nous pose problème. Nous partageons l'avis de la Ville sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, mais pas le contenu de la motion telle qu'elle est rédigée. Et pour l'explication de vote, je regrette vraiment que le temps nécessaire à la réécriture commune de cette motion ne soit pas pris, car son contenu actuel me paraît pouvoir être en partie partagé.

M. Doganer : *Je suis d'accord, il est dommage que nous n'ayons pas été associés afin de proposer une nouvelle rédaction, une autre tournure de cette motion.*

M. le Maire : *Mais il faut prendre en compte le fait que ce texte circule depuis trois semaines dans les conseils d'écoles, il a même été adopté par 8 conseils sur 10. Il me paraît dès lors très délicat de le réécrire ce soir. Vous avez largement eu le temps de nous proposer une nouvelle rédaction !*

M. Pépin : *Je veux simplement rappeler que l'objet de la délibération est une motion sur la réforme des rythmes scolaires. Bien entendu elle concerne l'éducation en générale, mais je pense qu'il faut surtout retenir deux points précis : il y est évoqué dans un premier paragraphe le fait que les collectivités locales n'ont pas à assumer les conséquences financières des choix qui ont été faits au niveau national. Le paragraphe le plus long, qui d'ailleurs n'a été abordé, me semble-t-il, que par M. le Maire, a trait à l'Education Nationale, et j'insiste sur ce dernier terme puisqu'il est question de garantir un service public de l'Education identique sur l'ensemble du territoire français. Le fond du débat est ici avec la dénonciation du risque d'une rupture d'égalité, comme le démontre le traitement différent entre les communes qui mettent en œuvre la réforme dès 2013 et celles qui ont choisi 2014. Ce paragraphe est ensuite détaillé en 5 points, que M. le Maire a soulignés tout à l'heure.*

M. Rambaud : *Nous voterons contre cette motion, pour les raisons que j'ai précédemment évoquées.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26
ABSTENTION(S) : x
CONTRE : 6

AFFAIRE N° 14
Exposition « Carnets d'Orient » à la médiathèque

Directeur de secteur : Frédéric PAY

Service : Médiathèque

Affaire suivie par : Gaële CASIER

Mme PILTÉ : Dans le cadre de l'action culturelle de la médiathèque, ce service municipal souhaite proposer une exposition afin de valoriser son fonds de bandes dessinées.

Cette exposition s'intitule « Carnets d'Orient », elle est fournie par l'association Bd BOUM. Il s'agit d'originaux de l'auteur Jacques Ferrandez de sa série du même nom sur l'histoire de la colonisation en Algérie de 1830 à 1962. L'exposition aura lieu à la médiathèque du 7 au 28 septembre 2013, avec enlèvement le 5 septembre et retour le 2 octobre.

La dépense induite est de 1 615,00 € TTC, plus l'enlèvement et le retour de l'exposition, qui sont à la charge de la Ville (aller-retour à Blois par 2 agents du service technique dans un véhicule de type Kangoo).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le contrat de location.

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement son suppléant, à signer, le contrat de location de l'exposition Carnets d'Orient afin de la présenter au public de la médiathèque.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 15
Création de postes
dans le cadre du dispositif de « cédésation »
prévu par la Loi du 12 mars 2012

Directeur de secteur : Marylène LEONES

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Sébastien JAKUBOWSKI

M. BERTHIER : La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit un dispositif de CDIsation en son article 21.

Aussi, conformément, à l'article 22 de la loi susvisée, 4 agents doivent être nommés sur un emploi permanent du même niveau de responsabilité que celui qu'ils exerçaient au 13 mars 2012.

C'est pourquoi, il est proposé de créer 4 postes d'agents d'entretien ouverts au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont trois à temps complet et un à temps non complet (28H00).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°93-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment ses articles 21 et 22 ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 postes d'agents d'entretien ouverts au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont 3 à temps complet et un à temps non complet (28H00).

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 16
Reconduction de l'emploi de directeur du Pôle Communication
pour 3 années avant Cédésation

Directeur de secteur : Ressources Humaines

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par : Mme Marylène LEONES

M. BERTHIER : Par délibération du 09 Mars 2010, il a été créé un emploi de directeur du Pôle Communication contractuel à temps complet afin de mettre en œuvre le plan de communication de la Ville en cohérence avec l'ensemble des supports existants à cet effet.

Cet emploi a fait l'objet d'un contrat à durée déterminée durant trois années pour un agent. Il est actuellement renouvelable pour une même durée par reconduction expresse. A l'issue de la période des six ans, le contrat de cet agent sera reconduit en contrat à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 26 janvier 1984 notamment les articles 3.3 qui déterminent les modalités de recrutement

Après en avoir délibéré,

DECIDE la reconduction de l'emploi de directeur du Pôle Communication pour trois années avant cédésation.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

AFFAIRE N° 17
Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Marcel LOPEZ

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

Monsieur Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibérations des 25 mars 2008, 17 novembre 2008 et 25 mai 2009, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par les délibérations.

Décision n° 11/2013 : Service jeunesse – Convention de prestations de services

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'une convention avec l'association « Echiquier du Gâtinais » à Amilly, pour une prestation comprenant la mise à disposition d'un intervenant pour l'animation des ateliers « initiation aux échecs » en direction des collégiens les :

- mardi de 12h45 à 13h45 au collège Eluard – Chalette sur Loing,
- jeudi de 12h05 à 13h05 au collège Picasso – Chalette sur Loing.

Le forfait tarifaire est de 1 204€ (pas de TVA) et payable sur présentation des factures.

Décision n° 12/2013 : Travaux d'aménagement des abords du collège Pablo Picasso

Il a été décidé :

- de souscrire un marché en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement des abords du collège Pablo Picasso décomposé comme suit :

- **lot n° 1** : VRD – attribué à l'entreprise VAUVELLE de Varennes Changy (45) pour un montant hors taxes de 533 526€ après mise au point comprenant la solution de base et les options 2,4 et 5,
- **lot n° 2** : Éclairage – attribué à la société SOMELEC de Amilly (45) pour un montant hors taxes de 43 032,10€
- **lot n° 3** : Espaces verts/ clôtures – attribué à la SARL GABRIEL ESPACES VERTS de St Jean le Blanc (45) pour un montant hors taxes de 78 512,66€ pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle et les options pour les deux tranches.

Décision n° 13/2013 : Conseils juridiques auprès d'un avocat dans le cadre d'un précontentieux avec une société située à l'étranger pour une publication dans un registre internet

Il a été décidé :

- de prendre conseils auprès d'un avocat dans le précontentieux opposant la commune à la société allemande « DAD », dans le cadre d'une soi-disant commande passée pour une publication dans un « Registre Internet Français »,
- de désigner le cabinet d'avocats WEYL et PORCHERON situé à Paris (75) pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier,
et d'autoriser le paiement des honoraires d'avocats.

Décision n° 14/2013 : Suivis écologiques et expertise-conseil pour la gestion des zones humides du grand Rozeau et des Prés Blancs à Chalette sur Loing

Il a été décidé :

- de souscrire un marché en procédure adaptée concernant le suivi écologique et expertise-conseil pour la gestion des zones humides du Grand Rozeau et des Prés Blancs à Chalette sur Loing, attribué à la société BIOTOPE de Orléans (45) pour un montant de 7 665€ HT par tranche soit un montant de 38 325€ HT correspondant au total des 5 tranches.

Décision n° 15/2013 : Conseils juridiques auprès d'un avocat dans le cadre du chantier ressources humaines relatif à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire

Il a été décidé :

- de prendre conseils auprès d'un avocat pour la rédaction des actes administratif relatifs à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire au profit des agents de la catégorie C de la ville,
- de désigner pour ce faire le cabinet d'avocats WEYL et PORCHERON de Paris (75), et d'autoriser le paiement des honoraires d'avocats.

Décision n° 16/2013 : Marché public de prestations de services en assurances automobiles et dommages aux biens

Il a été décidé :

- de souscrire un marché en procédure adaptée d'appel d'offres ouvert décomposé comme suit :
 - **lot n° 1** : Dommages aux biens – attribué à la SMACL de Niort (79). Formule 3 avec un taux de 1€ HT/m² soit une estimation de prime de 70 999,06€ TTC pour 65 522 m² pour toutes garanties du cahier des charges ;
et un taux de 0,422€ HT/m² soit une estimation de prime de 7 045,46€ TTC pour 15 401 m² pour les garanties limitées au seul recours des voisins et des tiers,
 - **lot n° 2** : Flotte automobiles – attribué à ASSURANCES PILLIOT de Aire sur la Lys (62). Formule 1 avec une prime globale annuelle TTC à parc constant de 32 278€ pour une flotte automobile et avec une prime de 1 640€ TTC pour le bris de machine.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : x ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	--

La séance a été levée à 22h32

PROCES-VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

Mr BERTHIER

M. RAMBAUD.....

Mme CLEMENT.....

M. PEPIN

Mme GAUDET.....

M. LEPAGE

Mme LANDER

Mme PILTE.....

Mme PRIEUX

M. MAUBERT

M. PATUREAU

Mme VALS

Mme BERTHELIER

Mme HEUGUES.....

M. POMPON.....

M. BORDOT

Mme MASSOULINE

Mme LAMA.....

M. CHUPAU

M. OREN

M. DOGANER

Mme BAYRAM.....

M. BOULAY

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie le **26 mars 2013.**